



Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement – Shawinigan Aluminium Inc.

Introduction

Ce rapport illustre l'engagement de Shawinigan Aluminium Inc. envers des pratiques commerciales éthiques et le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Il s'agit de notre première déclaration conforme à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, en raison de notre présence commerciale au Canada et de notre conformité aux critères d'assujettissement.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Shawinigan Aluminium Inc. se spécialise dans la fabrication et la commercialisation de billettes d'aluminium de divers alliages, diamètres et longueurs. Nos opérations sont centralisées au Québec. Comme l'activité principale est la production de billette d'aluminium, la chaîne d'approvisionnement se compose principalement d'aluminium et de divers éléments alliages afin d'alimenter la production en matière première. La grande majorité de ses intrants proviennent du Canada et des États-Unis.

Mesures de prévention et d'atténuation des risques

Aucune mesure spécifique n'a encore été mise en œuvre pour prévenir ou atténuer les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants. Toutefois, nous prévoyons l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs ainsi que la mise en place d'audits.

Politiques et processus de diligence raisonnable

À ce jour, aucun processus formel de diligence raisonnable n'a été instauré. Nous envisageons de cartographier les risques et de distribuer des questionnaires aux fournisseurs afin d'évaluer leur conformité.

Évaluation des risques

Une évaluation préliminaire n'a révélé aucun risque manifeste dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Une analyse approfondie, incluant une méthodologie par secteur, pays et type de produit, est prévue pour le prochain exercice.

Mesures correctives

Aucune mesure corrective n'a été nécessaire durant l'exercice 2024. Une évaluation de leur pertinence sera effectuée au cours de l'exercice suivant.

Formation

Aucune formation n'a encore été dispensée aux employés concernés. Une séance d'information est prévue pour l'exercice à venir, portant sur les droits du travail et la détection des signes de travail forcé.

Évaluation de l'efficacité des politiques

Les politiques et procédures d'évaluation de l'efficacité ne sont pas encore en place. Nous prévoyons d'introduire des indicateurs de performance tels que le nombre de fournisseurs évalués.

Renseignements supplémentaires

Cependant, nous appliquons les règles et les lois concernant l'emploi au Québec. Tous nos employés sont actuellement majeurs. Au cours du prochain exercice financier, nous poursuivrons l'application de ces règles et de ces lois et nous évaluerons nos politiques et nos procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Nous ajouterons des exemples concrets de conformité aux lois québécoises, tels que les inspections CNESST et le respect des normes du travail.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom du signataire : Julien Houde Lord

Titre du signataire : Président

A handwritten signature in blue ink that reads "Julien Houde Lord". The signature is written in a cursive, flowing style.